

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Action AC Code ISIN : FR0000438905

Ce compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France).

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le compartiment, de classification « actions internationales », a pour objectif de gestion d'être exposé sur les marchés actions internationales en sélectionnant des titres d'entreprises sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, gouvernementales et leur qualité financière. L'action du gérant vise dans ce cadre à rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés actions internationales sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).
- Le compartiment HRIF - SRI Global Equity n'a pas d'indicateur de référence mais peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions internationales, tels que le MSCI World (dividendes nets réinvestis) qui ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement.
- Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum en actions internationales sur les marchés de pays développés.
- Le processus de sélection des titres, constitué de deux étapes indépendantes et successives repose sur des critères extra-financiers et sur des critères financiers :
  - sélection des titres selon une approche « Best in class » et en suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (« E.S.G »), les meilleures entreprises au sein de chaque secteur ;
  - sélection financière des titres au sein de l'univers d'investissement ISR en affectant un score aux titres selon des facteurs de performance, puis surpondération des titres avec les meilleurs scores.

Sur la base d'une méthodologie propriétaire, élaborée par nos équipes de gestion, chaque valeur se voit attribuer une note E.S.G obtenue en pondérant les notes des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui quant à elles nous sont fournies par des agences de notation externes.

Ces 3 piliers sont « activés » et par conséquent évalués pour tous les secteurs d'activité. Toutefois, leur pondération a été définie en interne et elle varie assez substantiellement d'un secteur à l'autre afin de refléter sa réalité industrielle.

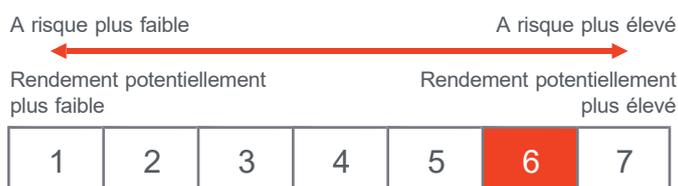
A titre d'exemple, dans des industries comme les mines ou l'énergie, l'accent est mis sur les problématiques environnementales : impact sur le changement climatique et/ou la biodiversité, rejets de gaz à effet de serre ou autres produits polluants...

A l'opposé dans les secteurs financiers, dont l'impact environnemental direct est très mesuré, les sujets liés à la gouvernance d'entreprise sont surpondérés : structure de management et de représentation des actionnaires, existence et pertinence de politiques anti-corruption et/ou anti blanchiment... Les critères sociaux et sociétaux quant à eux peuvent recouvrir des aspects tels que politique de rémunération et de formation, santé au travail ...

#### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'actif du compartiment est investi et exposé en permanence à hauteur de 75% minimum en actions internationales.
- Le compartiment peut être investi accessoirement sur des titres de pays hors indicateur de référence dont pays émergents. Le compartiment est investi généralement sur des actions (et titres assimilés) de grandes capitalisations mais il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif sur des titres de moyennes et petites capitalisations.
- Le compartiment n'utilise pas d'instruments dérivés afin de ne pas dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection E.S.G du compartiment.
- Le risque de change est géré dynamiquement et n'est pas systématiquement couvert.
- Le compartiment n'a pas pour vocation d'investir sur les produits de dette, mais il se réserve également cette possibilité dans la limite de 10% sur les produits de taux (dette publique ou dette privée de notation court terme A1/P1, selon l'échelle Moody's ou jugés équivalents par la Société de Gestion) et sur les dépôts à terme. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Les sommes distribuables de l'action AC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus de la SICAV.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché actions internationales.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,54%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce compartiment.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 12 juillet 2019 à l'issue de la fusion/absorption avec le FCP HSBC SRI Global Equity créé le 19 novembre 1999 dont la part AC a été créée le 19 décembre 1999.
- L'action AC a été créée le 12 juillet 2019.

Sur la valeur liquidative du 16 décembre 2016, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement ont été modifiés. De plus, le compartiment a été créé le 12 juillet 2019 à l'issue de la fusion/absorption avec le FCP HSBC SRI Global Equity créé le 19 novembre 1999, les performances antérieures à la date de création du compartiment correspondent à celles du FCP HSBC SRI Global Equity dont la stratégie d'investissement est identique.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information de la SICAV, et de ses différentes catégories d'actions (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : L'action AC est une action de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de la SICAV.
- En particulier, le compartiment est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1<sup>er</sup> de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce Compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.